

Réforme

lettre d'orientation des ministères santé et travail du 13 mars 2019

3 mois de travaux du GPO autour de 2 axes principaux:

- accompagner efficacement l'ensemble des entreprises, dans la durée, pour que se développe une véritable culture de prévention
- Mieux protéger la santé de tous les travailleurs et favoriser le maintien dans l'emploi

GPO

- Proposition de questions pouvant être soulevées:
 - comment revoir l'organisation du système de prévention et de santé au travail, afin de favoriser durablement une offre de services en matière de prévention, aisément identifiable et accessible à toutes les entreprises et notamment aux plus petites?
 - Comment simplifier et adapter certains aspects de la réglementation applicable aux entreprises en matière de santé et de sécurité au travail, dans un objectif de souplesse pour les entreprises et de haut niveau de protection pour les salariés?

GPO

- Quelle place pour la négociation collective et le dialogue social dans ce cadre?
- Comment mieux protéger la santé des travailleurs en amont?
- Comment prévenir la désinsertion professionnelle et favoriser le maintien en emploi, notamment des travailleurs malades ou handicapés, via notamment une meilleure articulation du rôle des divers acteurs et des mécanismes le facilitant?

GPO

- Comment mieux accompagner les publics vulnérables qui sont actuellement, pour une part plus ou moins importante, hors du champ de la prévention des risques professionnels?
- Comment limiter la durée des arrêts de travail, via notamment des règles d'indemnisation et de suivi plus propices au retour à l'emploi et plus équitables?
- Comment mieux articuler vie familiale et vie professionnelle, via l'adaptation des règles applicables aux entreprises?
- Comment mieux prendre en charge la question de la qualité de vie au travail?

Et après?

- 1ère phase s'achèvera mi-juin
- Sujets faisant l'objet de négociation et ceux de concertation
- Auparavant, lettre d'orientation